

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MATERIEL

### DUREE DE LOCATION

Mise à disposition du matériel la veille et retour le lendemain du jour de location en semaine. Pour le week-end mise à disposition du matériel le vendredi et retour le lundi.

### CASSE ET PERTE ET DETERIORATION

Un bon de livraison sera signé contradictoirement, tant à la livraison qu'à la reprise du matériel. En l'absence de client ou de son représentant aucune réclamation et/ou contestation ne seront admises ultérieurement. Les articles ou emballages manquants ou détériorés seront facturés suivant le tarif perte et casse de Locavaisse.

### LIVRAISON ET RESTITUTION

Le locataire reconnaît que le matériel qui lui est remis est dans un bon état et s'engage à le rendre à Locavaisse à la date prévue, débarrassé des déchets, remis dans les emballages d'origine et regroupé au lieu de livraison.

### TARIF

Ils sont indiqués hors taxes, la taxe applicable est la T.V.A au taux de 20%. Les prix sont indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment en fonctions des conditions économiques.

### RESPONSABILITE-ASSURANCE

Le locataire est responsable du matériel dès que ce dernier lui a été remis ou livré et ce jusqu'au retour dudit matériel ou de sa reprise. La société Locavaisse ne pourrait être tenue pour responsable des retards de livraison dus à des événements indépendants de sa volonté tels que les grèves, pannes, accidents, condition météo le matériel loué reste l'entière propriété de Locavaisse et le locataire s'interdit de le laisser saisir ou retenir par l'un de ses créanciers. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à Locavaisse pour privation de jouissance ou trouble commercial quelle qu'en soit la cause ou l'origine. Locavaisse décline toute responsabilité du fait des accidents ou incidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du matériel et notamment les appareils à gaz ou électriques ou au charbon de bois. En ce qui concerne les barnums, leurs montages et démontages sont à la charge du client ils ne doivent être utilisés que par temps dont le vent ne dépasse pas 20 km/h si un lestage est nécessaire ce dernier est sous la responsabilité et à la charge du client. La société Locavaisse décline toute responsabilité du fait d'accidents ou incidents. La responsabilité de garde, d'entretien de protection contre toute dégradation vandalisme surcharge et autres et juridique des matériels loués sont transférés au client dès la mise à disposition desdits matériels et ce jusqu'à la reprise par Locavaisse sur les lieux lorsque le transport est inclus dans le prix ou au dépôt si le retour est assuré par le client. Il souscrit à ses frais toutes les assurances nécessaires garantissant sa pleine responsabilité durant le temps de mise à disposition.

### REGLEMENTS

Ils seront effectués à la réception du matériel. Une caution ou des arrhes ou acomptes pourront être demandés, soit à la commande, soit à la remise du matériel. Le matériel emporté ou livré sera facturé en totalité même en cas de non utilisation qu'elle soit totale ou partielle.

### ANNULATION

En cas d'annulation de tout ou partie d'une commande, Locavaisse se réserve le droit de facturer 8 jours avant la livraison ou l'enlèvement 50% du montant de la commande, 2 jours avant 100% du montant.

## TRANSPORTS

Le coût de la livraison et de la reprise sera facturé en fonction des distances et des quantités. Pour les tarifs de livraisons et de reprises nous consulter. Nos tarifs de transports sont pour un chargement et déchargement dans un rayon de 20 mètres et sur un site accessible au camion et sans marche. Le matériel devra être regroupé sur le lieu de la dépose et non dispersé. En cas de marche, de dispersion une facturation supplémentaire au temps passé sur la base de 80 euros de l'heure par livreur sera appliquée.